#### Profil d'enseignement : BA en sciences biologiques

### 1. Acquérir un savoir et faire preuve de polyvalence dans le domaine des sciences

- 1.1. S'approprier et maitriser les concepts fondamentaux en biologie ainsi que les bases nécessaires en chimie, physique et mathématique.
- 1.2. Collecter et vérifier les informations de façon critique
- 1.3. Analyser, synthétiser et relier les connaissances
- 1.4. Adopter un raisonnement logique et structuré pour résoudre un problème, réel ou fictif, en utilisant des savoirs et des savoir-faire acquis pendant la formation
- 1.5. Assimiler rapidement de nouveaux concepts
- 1.6. Utiliser un langage précis et spécifique au domaine
- 1.7. Connaître les procédures et les conventions de la discipline

#### 2. Adopter et Maîtriser une démarche scientifique

- 2.1. Comprendre et faire preuve d'esprit critique vis-à-vis d'un exposé scientifique, oral ou écrit, y compris en anglais
- 2.2. Reconnaitre les explications inconsistantes et les généralisations abusives
- 2.3. Reconnaître le caractère scientifique d'un argument/d'une théorie
- 2.4. Maîtriser les techniques expérimentales de base, les bonnes pratiques de laboratoire et de terrain
- 2.5. Mettre en œuvre un protocole : savoir observer, mesurer et analyser des données.
- 2.6. Comprendre des modèles et en percevoir les limites
- 2.7. Mobiliser son savoir pour formuler des hypothèses

## 3. Communiquer avec un public-cible

- 3.1. Développer une argumentation scientifique
- 3.2. Utiliser un langage clair et rigoureux adapté au public cible
- 3.3. Concevoir et rédiger avec rigueur, honnêteté et dans les règles de la discipline un document scientifique
- 3.4. Apprendre à travailler et communiquer en équipe en respectant les objectifs et les échéances imposés

# 4. Agir en citoyen responsable

- 4.1. Faire preuve d'honnêteté intellectuelle dans sa démarche scientifique et dans la communication associée
- 4.2. Connaitre et appliquer les règles déontologiques et éthiques
- 4.3. Percevoir les enjeux sociétaux en relation avec sa discipline
- 4.4. Discerner et prohiber toute forme de plagiat